

TARIF POUR LA FOURNITURE DE GAZ NATUREL

E n e r g i e

Consommation kWh/an	Prix hors taxes	Taxe CO2 incluse	TVA 7,6% incluse
1 – 100'000	6.952 cts/kWh	7.600 cts/kWh	8.177 cts/kWh
> 100'000	6.752 cts/kWh	7.400 cts/kWh	7.962 cts/kWh

T a x e f i x e

Par compteur	10 fr./mois	10.76 fr./mois
--------------	-------------	----------------

Conditions particulières

Taxe CO₂

Selon l'ordonnance d'application de la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂, la taxe CO₂ est prélevée depuis le 1er janvier 2008. Dès janvier 2010, elle est multipliée par trois et s'élève à 0,648 cts/kWh (92.10 fr. par 1'000 kg de masse nette), selon décision de l'Office fédéral de l'énergie. Elle est incluse dans le prix du gaz naturel et soumise à TVA.

Relevés et facturation

La consommation est relevée deux fois par année. La facturation de la consommation et de la taxe fixe s'effectue sous forme de 5 acomptes et de deux décomptes suite aux relevés des compteurs soit fin juin, respectivement fin décembre.

Unités

Le gaz est mesuré par un compteur et la consommation enregistrée en m³ est transformée en kWh (unité de chaleur) après multiplication **par un coefficient de 10.4.**

Taxe de raccordement

A Orbe et Chavornay, il est perçu, sur chaque nouvelle installation, une taxe unique de raccordement qui s'élève à 30.-- fr./kW de la puissance installée.

Industries et abonnés à grande consommation

Ces installations font l'objet de contrats spéciaux.

Validité

Les prix entrent en vigueur **le 1^{er} janvier 2010.**